



Site Natura 2000 « Vallées et Piémonts du Nord-Forez » FR 8301051

COMITÉ DE PILOTAGE

Compte rendu de la réunion du 8 novembre 2017 à Olmet (63)

La réunion du comité de pilotage du site n° 83010851 « Vallées et Piémonts du Nord-Forez » s'est tenue dans la salle polyvalente de la mairie d'Olmet.

Etaient présents :

Daniel	BALISONI	Mairie de Sainte-Agathe
Jany	BROUSSE	Mairie d'Olmet
Pascal	FARGE	CRPF Auvergne Rhône Alpes
Bérangère	GROSBETY	Fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme
Elisabeth	HUGUEVILLE	Mairie d'Olmet
Guillaume	MOIRON	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Pierre	ROZE	Mairie de Vollore-ville
Bertrand	WOJTKO	DDT du Puy-de-Dôme

Etaient excusés :

- La Sous-préfecture de Thiers
- Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
- Le Conservatoire Botanique National du Massif Central
- Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne
- La Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Après l'accueil de Madame le Maire et la présentation de chaque participant, Monsieur Bertrand Wojtko ouvre la séance à 9h45 heures.

Au nom de l'ONF, structure animatrice du site, Laure GUILLERAND, décline les sujets à l'ordre du jour : présentation du site, bilan des actions 2017, propositions d'actions 2018 et questions diverses.

1 – Présentation du site

Laure Guillerand présente le site Natura 2000 « Vallées et Piémonts du Nord-Forez » qui contient 4 unités distinctes présentes sur 3 communes : Olmet, Saint-Agathe et Vodable. Ce site, d'une superficie de 465 ha, contient 10 habitats d'intérêt communautaire qui justifient la désignation du site en Zone Spéciale de conservation (ZSC).

Les habitats d'intérêt prioritaire qui justifient la désignation du site sont :

- Les Tourbières hautes actives (7110) de 1.93 ha
- Les Boulaies tourbeuses de montagne (91D9) de 2.89 ha

Ces deux habitats sont principalement présents dans la forêt domaniale d'Ayguebonne.

Les habitats d'intérêt communautaire qui justifient la désignation du site sont :

- Les tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle (7120) de 0.037 ha
- Les tourbières de transition et tremblantes (7140) de 0.1 ha
- Les hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à ilex et parfois à taxus (9120) de 206.16 ha
- Les roches siliceuses avec végétation pionnière (8230) de 0.008 ha
- Les éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (8110) de 1.28 ha
- Les éboulis médio-européens siliceux des régions hautes (8150) de 19.55 ha
- Les landes sèches européennes (4030) de 13.72 ha
- Les prairies à molinies sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410) de 0.5 ha

Les habitats d'intérêt communautaire présentant une grande superficie dans le périmètre du Natura 2000 sont les hêtraies et les éboulis.

2 – Bilan des actions 2017

Mise en œuvre de la contractualisation

Aucune autre charte Natura 2000 n'a été signée en 2017. En 2016, un propriétaire privé a signé la charte pour l'habitat de la hêtraie.

Mise en œuvre des actions non contractuelles

Le projet de la réserve biologique en forêt domaniale d'Ayguebonne a été suivi courant l'année 2017.

Assistance à l'évaluation d'incidence des projets

Aucun avis pour l'évaluation d'incidence des projets n'a été demandé à la structure animatrice en 2017.

Communication, sensibilisation et information

Animation en partenariat avec le CRPF

Une sortie, en partenariat avec le CRPF doit être mise en place fin novembre début décembre 2017. Cette sortie serait une visite de scierie qui utilise le hêtre. L'objectif de cette sortie est de démontrer qu'il existe des débouchés pour le hêtre et que la conversion des peuplements n'est pas la seule solution. Les publics visés sont les propriétaires privés du site Natura 2000. Lors de cette animation, la promotion de la charte et de la conservation des hêtraies seront réalisées.

Cette animation est actuellement remise en cause par l'impossibilité du propriétaire devant nous recevoir initialement (problèmes sérieux) et par l'absence d'autre scierie acceptant notre présence ou notre intervention.

Une autre animation est actuellement en cours de réflexion et devrait avoir lieu sur la commune de Vollore-Ville très rapidement.

Informations/Communication/ Promotion de la charte et contrat N2000

Durant cette animation, comme lors des précédentes, la promotion de la charte sera réalisée.

Mise à jour du site Internet

Un site internet <http://valleepiemontnordforez.n2000.fr> est régulièrement mis à jour. Entre autre, en 2017, l'étude de Pierre Goubet sur l'état des lieux fonctionnel des tourbières d'Ayguebonne a été mise en ligne.

Gestion administrative et financière, gouvernance du site

Le suivi administratif : préparation de ce comité de pilotage, création de bilan, propositions d'actions, etc. ont été réalisés par la structure animatrice.

Participation à la journée des animateurs N2000/DDT63

L'animateur a participé à la journée des animateurs N2000 du Puy-de-Dôme, le 19 octobre 2017. Cette réunion permet de partager les difficultés rencontrées dans l'animation des Natura 2000, d'être tenu au courant des dernières nouveautés, d'échanger avec la DDT 63, etc.

Amélioration et suivi des connaissances

Dans le programme d'actions de l'année 2017, l'évaluation de l'état de conservation des « Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus » avait été annoncée.

L'étude de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire se focalise sur l'habitat 9120 « Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus ». Cet habitat représente 45% du site Natura 2000. Le protocole du guide d'application Tome 2 du rapport du Service du Patrimoine Naturel (SPN) Version 2 intitulé « Etat de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire, évaluation à l'échelle du site Natura 2000 » a été suivi.

Une carte a été présentée (voir PowerPoint ci-joint) afin de localiser les superficies et la localisation de l'habitat d'intérêt communautaire « Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus ».

Les objectifs de cette étude sont :

- De connaître l'état de conservation de l'habitat 9120 (dégradé, moyennement dégradé, en bon état, en très bon état)
- D'avoir un état des lieux à un instant « t »
- De mieux connaître l'habitat mais aussi de définir si il y a présence de menaces ou altérations sur l'habitat et, si oui, quelles sont-elles ?

- De réaliser un suivi dans le temps. La même étude sera réalisée dans 5 à 10 ans et permettra d'évaluer l'efficacité des actions mises en place
- D'adapter la gestion et d'améliorer les actions d'animation
- De suivre l'efficacité des mesures de gestion.

Le tableau bilan du protocole SPN a été présenté. Il contient trois grandes catégories :

- La surface couverte/dynamique de l'habitat : ce critère permet de mesurer l'évolution de la surface de l'habitat 9120 et d'étudier la fragmentation/morcellement de celui-ci.
- La composition, structure et fonctions de l'habitat, c'est-à-dire, la présence ou non d'essences alloctones (essences hors aire de distribution naturelle soit, par exemple, épicéas), la présence ou non d'espèces exotiques envahissantes, le très gros bois vivant, le bois mort présent au sol ou sur pied, les insectes saproxyliques, etc.
- Les altérations : il existe deux catégories :
 - les altérations quantifiables (érosion, tassement du sol par des ornières de débardage, etc.)
 - les altérations diffuses difficilement quantifiables et pas forcément présentes dans les placettes d'inventaire.

Ces catégories sont déclinées en indicateurs précis et les modalités de terrain sont décrites pour chaque relevé de terrain ou analyse pour le site. Une note est ensuite indiquée selon les résultats.

En 2017, 25 placettes d'inventaires ont été réalisées. Ces placettes font 20 mètres de rayon et ont été choisies aléatoirement.

Pour comprendre le protocole, un exemple a été expliqué et détaillé pour un des critères de la méthode : le bois mort.

Ce critère est retenu par le protocole SPN pour évaluer l'état de conservation car il assure plusieurs fonctions :

- apport d'éléments nutritifs au sol
- d'habitat à la faune notamment aux insectes saproxyliques et à la flore
- de limitation de l'érosion du sol par la présence de chablis

Les bois morts de gros diamètre sont les plus sensibles à l'exploitation (notamment pour le bois de chauffage ou autres).

Le protocole indique qu'il faut prendre en considération, au sein de la placette d'inventaire, le nombre de bois mort de plus de 30 cm diamètre et de réaliser une moyenne à l'hectare pour l'analyse finale. Ainsi selon cette moyenne, une note est obtenue pour l'habitat concernant le bois mort.

En 2017, pour les 25 placettes, on obtient une moyenne de 10 arbres morts au sol et sur pied à l'hectare soit un maximum de 6 arbres morts dans une placette et un minimum de 0.

D'après le protocole SPN, si on a plus de 8 arbres morts à l'ha, alors l'habitat obtient la note de +5 pour le critère du bois mort.

Le premier bilan 2017 pour les 25 placettes et pour chaque critère permet d'obtenir la note de 90 pour l'habitat 9120 ce qui montre un habitat bien conservé. Les notes positives sont le bois mort, le nombre de très gros bois vivant sur pied. Les notes négatives sont la présence d'essences alloctones (épicéa) et les altérations diffuses notamment par la coupe rase de petites parcelles et plantées en résineux (douglas ou épicéas) (une seule placette sur 25 dans ce cas).

Le protocole SPN indique que les résultats sont fiables uniquement quand les intervalles de confiance permettent de dire que les résultats représentent statistiquement l'habitat. **Avec 25 placettes, les résultats ne sont statistiquement pas viables et ne peuvent pas être présentés comme étant des résultats justes et représentatifs. D'autres placettes devront être réalisées les années suivantes.**

Le bilan financier de l'année 2017 a été présenté.

3– Propositions des actions 2018

Mise en œuvre de la contractualisation

Des actions d'information et de sensibilisation pour la signature de la charte vont être mises en place lors de la présentation publique de l'étude Pierre Goubet (voir paragraphe animations).

L'animateur évoque la réflexion autour des contrats Natura 2000 « bois sénescents ». La mise en place sur d'autres sites en Auvergne permet de conserver des bois afin qu'ils évoluent naturellement durant 30 ans. Ce contrat, lié aux parcelles cadastrales, permet de dédommager financièrement le propriétaire privé.

Il serait intéressant d'étudier ce contrat qui permettrait de conserver des hêtraies sur le site. Les modalités du contrat et la structure des parcelles de propriétés privées seraient à analyser afin de définir la potentialité de la mise en place de ce contrat. Le CRPF serait naturellement associé à cette réflexion.

Assistance à l'évaluation des incidences et veille écologique

La mise à jour du site WEB et l'actualisation de la fiche de synthèse (FSD) seront réalisées. Selon les besoins, des réponses aux demandes d'informations ou d'avis des administrations seront émises. Le projet de réserve biologique dans la forêt domaniale d'Ayguebonne sera suivi par l'animateur.

Amélioration des connaissances

Comme discuté précédemment, l'étude de l'évaluation de l'état de conservation de l'habitat 9120 sera à continuer durant l'année 2018. En effet, une dizaine de placettes devront être réalisées, ainsi que l'analyse des résultats, la rédaction du rapport et la préconisation d'actions de gestion qui en découlent.

Communication / Sensibilisation / Informations aux acteurs locaux

Une animation sera mise en place auprès des acteurs locaux et des membres du comité de pilotage afin de présenter les résultats de l'étude de la tourbière d'Ayguebonne réalisée par Pierre Goubet. Cette action sera réalisée par Pierre Goubet.

Cette restitution sera une occasion de les sensibiliser aux enjeux environnementaux et des possibilités de contractualisation.

Gestion administratives/ Animations / Gouvernance du site

Le prochain comité de pilotage aura lieu début 2019. La gestion administrative sera réalisée par l'animateur du site.

Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilan annuel

Les propositions d'actions ainsi que les bilans seront rédigés par l'animateur du site.

Participation aux journées N2000

L'animateur participera à la réunion annuelle des structures animatrices des Natura 2000 dans le département du Puy-de-Dôme.

La proposition du bilan financier de l'année 2018 a été présentée. On peut noter une baisse financière entre l'année 2017 et l'année 2018.

4 – Questions diverses et discussions

Q : Monsieur Pascal Farge du CRPF interroge l'ONF pour savoir quelles cartes ont été utilisées pour identifier l'habitat de la hêtraie dans l'étude de l'évaluation de l'état de la conservation. En effet, si la cartographie n'est pas récente, les placettes de l'inventaire peuvent être présentes dans des plantations de résineux.

R : La carte d'habitat CHANES réalisée en 2012 pour la mise à jour du document d'objectif et du périmètre a été utilisée. Cette cartographie étant relativement récente, elle devrait être assez représentative de l'habitat de la hêtraie à conserver.

Information

Monsieur Pascal Farge indique à l'animateur qu'actuellement la communauté de communes Thiers Dore et Montagnes et un technicien du CNPF mettent en place un regroupement de chantier pour réaliser des coupes d'amélioration notamment en hêtraie. Il est donc possible que certains propriétaires forestiers dans le secteur d'Olmet soient sollicités.

Maintien et protection des habitats d'intérêt communautaire forestiers (notamment les hêtraies)

Pascal Farge indique qu'une solution pour conserver les hêtraies en l'état serait l'acquisition foncière par l'état (conseil général ou communes). Un des moyens serait aussi d'initier un projet d'Espace Naturel Sensible « initiative locale » porté par les communes ou un groupement de communes. Le financement serait pris en compte par le conseil départemental et une grille concernant le protocole permet de savoir si le projet peut être proposé ou non.

Les coupes à blancs réalisées sur les petites parcelles de moins de 1ha ne requièrent pas de demande d'autorisation ou de déclaration auprès de l'état ni d'évaluation d'incidence auprès de la DDT63. Autrement dit si un propriétaire veut convertir sa hêtraie, en peuplement de résineux sur une petite parcelle, aucune autorité ou commune ne sera informée. La menace pour cet habitat est qu'un propriétaire rachète petit à petit les petites parcelles pour les convertir en peuplement de résineux.

Monsieur Pierre Roze, maire de Vollore-Ville, indique que les communes peuvent mettre en place un règlement sur les boisements afin de définir des règles de plantation, de replantation ou de semis d'essences forestières.

Actuellement, les boisements présents dans le périmètre du site Natura 2000 sont en boisement libre. Il faut donc un projet de coupe rase de plus de 4 ha pour être soumis à autorisation.

L'animateur du site Natura 2000 informe les communes que des biens vacants sans maître sont présents dans le site Natura 2000 et que les communes peuvent faire une démarche pour les acquérir.

Monsieur Guillaume Moiron du Parc Régional du Livradois Forez indique qu'un autre contrat Natura 2000 intitulé « Mise en œuvre de régénérations dirigées » pourrait peut-être permettre de financer des travaux favorisant la régénération naturelle dans les Hêtraies. Ce type de contrat avait été mis en place dans le Morvan. Les travaux consistaient à broyer de la végétation qui posait problème à la régénération.

Il a été, en effet, discuté de la plantation de hêtres qui ne fonctionne pas à l'heure actuelle ou dans de très peu de cas.

Autres sujets

Q : Candidature du portage du site par une collectivité au plus proche du site

R : Aucune collectivité ne se déclare, pour l'instant, intéressée par le portage du site N2000. A défaut de candidature, le portage du site par l'administration est reconduit.